

AFFAIRE N° 45.- Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet FRIZEL pour la construction d'une classe économique à l'école de Champ-Fleuri (filles).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le contrat d'honoraires à passer avec le cabinet FRIZEL, chargé de l'étude et de la surveillance des travaux de construction d'une classe à l'école de Champ-Fleuri (filles).

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 903, article 2 302-01 du Budget Primitif de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x